

POINT XX – PIC-PIMACI – Aménagement de la Place Croix et de la Rue de Stamburges – Approbation du CSC

Par délibération en date du 14 novembre 2023, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif au marché de services visant la désignation d'un auteur de projet pour les travaux d'amélioration de la Place croix et de la rue de Stamburges. Ce projet est inscrit dans le Plan d'Investissement Communal 2022-2024 et dans le Plan d'Investissement Mobilité Active et Intermodalité 2022-2024, adoptés par le Conseil communal en sa séance du 19 juillet 2022 et approuvés en date du 22 novembre 2022 par les Ministres Collignon et Henry.

Le Collège communal, en sa séance du 18 mars 2024, a désigné le bureau d'architecture ATIPIK pour cette mission. Une réunion plénière d'avant-projet s'est tenue le 28 mars 2024 afin de finaliser le CSC relatif au projet. Le Collège communal a marqué son accord sur le projet présenté en sa séance du 13 mai 2024.

À ce stade, le montant estimé des travaux à réaliser s'élève à 1.643.842,43 € TVAC, dont 202.234,49 € TVAC pris en charge par la SPGE, 534.036,89 € TVAC pris en charge par la Région Wallonne dans le cadre du PIC, 39.380,42 € TVAC pris en charge par la Région Wallonne dans le cadre du PIMACI-piétons et 155.400,00 € TVAC pris en charge par la Région Wallonne dans le cadre du PIMACI-intermodalité.

Le Conseil communal doit se prononcer sur le cahier des charges et le mode de passation du marché.